Indicateur du coût de la rentrée

2025

FAGE
LES ASSOS ÉTUDIANTES

Sommaire

Avant-propos.....Page 3
Présentation de l'indicateur.....Page 4
Analyse synthétique.....Page 7
Analyse spécifique.....Page 9
- Frais spécifique de rentrée.....Page 9
- Frais de vie courante.....Page 12
- Conclusion.....Page 14

Revendications.....Page 15
Méthodologie poste par poste.....Page 17
Qui sommes-nous ?.....Page 20
Nous contacter.....Page 21

Avant-propos

La Fédération Française des Étudiant·e·s en Orthoptie (FFEO) vous présente l'indicateur du coût de la rentrée 2025.
Pour la septième année consécutive, la FFEO détermine l'évolution des dépenses de la filière orthoptique, grâce à la méthodologie de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) qui nous fournit des indicateurs fiables et reproductibles d'une année sur l'autre.

23e INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE édition 2025

FAGE LES ASSOS ÉTUDIANTES

Présentation de l'indicateur

Comment est calculé le coût de la rentrée de la FFEO ?

L'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un·e **étudiant·e primo-entrant·e** en orthoptie**, non boursier·ère** et **décohabitant·e,** c'est-à-dire ne vivant plus au domicile familial.

L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories :

- **Les frais de vie courante :** loyer, repas au Restaurant Universitaire (RU), consommables (alimentation, équipements divers, vêtements, hygiène, entretien), téléphonie et internet, transports en commun, et loisirs.
- **Les frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais de scolarité, CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence, dépôt de garantie, matériel pédagogique, matériel de stage et assurance responsabilité civile.

Présentation de l'indicateur

Comment est calculé le coût de la rentrée de la FFEO ?

Le calcul de cet indicateur est basé sur la moyenne des coûts estimés dans les différents départements d'orthoptie de France, en prenant en compte le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans chacun d'eux.

Nous vous proposons ainsi un indicateur du coût de la rentrée 2025 reposant sur une méthodologie précise, prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépense. Nous garantissons une fiabilité permettant l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiant·e·s de notre filière.

Nous apportons également des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant à l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur.

Présentation de l'indicateur

À combien s'élève le coût de la rentrée de la FFEO ?

Pour la rentrée 2025, le coût moyen de la rentrée et de ses frais annexes pour un·e étudiant·e en orthoptie de 20 ans, non boursier·ère et décohabitant·e, s'élève à

3767,01 €

La moyenne du coût de la rentrée de cette année est donc plus élevée par rapport à celle de 2024 avec une augmentation de **12,20%**.

Pour permettre aux étudiant·e·s d'avoir de meilleures conditions de vie, la FFEO demande que le matériel de stage et les outils pédagogiques soient inclus dans la formation en orthoptie sans frais supplémentaires. Des aides supplémentaires s'imposent également, à commencer par une indemnisation des frais kilométriques ou de transports pour se rendre sur son lieu de stage.

Analyse synthétique

Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2025 du coût de la rentrée ?

Premièrement, une hausse de la CVEC de +1,94% par rapport à 2024 est remarquée. Celle-ci est à remettre dans le contexte d'une **hausse continuelle depuis plusieurs années**, hausse sinueuse augmentant la précarité de nos étudiant·e·s au fil des ans.
L'assurance logement et le dépôt de garantie ont également augmenté, avec une hausse respective de +5,70% et +8,51%.

Au total, les frais de rentrée ont augmenté de +17,56% par rapport à 2024.

Analyse synthétique

Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2025 du coût de la rentrée ?

Deuxièmement, les frais de vie courante ont également augmenté. On observe une hausse des loyers de +8,51% depuis l'année dernière. Concernant les transports, on constate une légère hausse de +0,93%.

Enfin, les frais des loisirs ont diminué de -1,45% entre 2024 et 2025. Nous pouvons nous en réjouir, mais tout en gardant à l'esprit qu'au regard du budget total d'un·e étudiant·e, la somme allouée aux loisirs reste minime alors que ceux-ci sont indispensables pour garantir une qualité de vie et d'études correctes, ainsi que l'épanouissement des étudiant·e·s

Au total, les frais de vie courante ont augmenté de +3,04% par rapport à 2024.

Analyse spécifique

Frais spécifiques de rentrée

Parmi les frais spécifiques à la rentrée universitaire, une fois encore, une hausse de la CVEC **(Contribution de Vie Étudiante Campus)** est constatée. On observe également cette année une augmentation des frais de **logement**, que ce soit l'assurance, les frais d'agence ou encore le dépôt de garantie.

Ces évolutions donnent un premier constat :

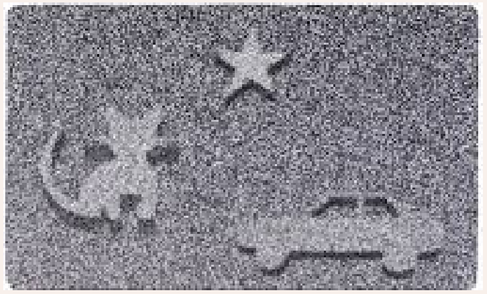
Se loger, élément indispensable à tous·tes,
devient **de plus en plus difficile**
pour les étudiant·e·s sans soutien familial,
les obligeant à contracter un prêt étudiant.

Analyse spécifique

Frais spécifiques de rentrée

On constate également une forte augmentation des frais de **matériel pédagogique.** Cette hausse s'explique en partie par une réinterprétation des besoins de **matériel spécifique** à l'orthoptie par rapport à l'an dernier, afin de représenter la réalité de l'ensemble des départements d'orthoptie. On retrouve donc cette année un coût de 519,20€ pour le matériel spécifique, ce qui représente un coût colossal pour des étudiant·e·s qui devraient bénéficier gratuitement de leur tenue de stage, ainsi que du matériel orthoptique utilisé en stage mais pas forcément nécessaire dans leur pratique professionnelle future, en fonction de leur lieu et type d'exercice.





Analyse spécifique

Frais spécifiques de rentrée

A cela s'ajoute une hausse des frais de **papeterie**, indispensable à tout·e étudiant·e, quelle que soit sa filière.

Cette double hausse entraîne une augmentation de 72,03% des frais de matériel pédagogique.



Ainsi, les frais spécifiques de rentrée connaissent une **hausse de 17,56%** par rapport à 2024, passant de 2118,88€ à **2490,92€.**

Analyse spécifique

Frais de vie courante

Les frais de vie courante ont également augmenté, avec une hausse de 3,04%. Cette hausse persiste malgré une diminution des frais de téléphonie de 20,99% et s'explique en partie par une hausse notoire du loyer de 8,51%.

Il est important de noter que cette hausse concerne le **logement principal**, et qu'à cela s'ajoute pour de nombreux·ses étudiant·e·s, des frais de logement supplémentaires pour des **logements secondaires** et temporaires, en raison de **lieux de stages éloignés du lieu principal d'études**. Iels prennent alors un logement au mois ou pour quelques semaines, ce qui représente une charge mentale et financière supplémentaire.

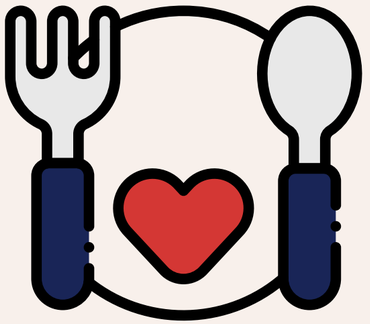


Cette année, dans le département d'orthoptie de Nantes, un partenariat entre l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) et l'ARS a été mis en place, permettant de financer les frais liés au stage en cabinet libéral des étudiant·e·s de 3ème année.

Et si on faisait pareil ailleurs ?!

Analyse spécifique

Frais de vie courante



On observe également une hausse de **2,66%** du coût du **panier alimentaire**, obligeant certain·e·s étudiant·e·s à faire l'impasse sur une **alimentation saine et équilibrée,** pourtant essentielle au bien-être, et donc pour maintenir de bonnes conditions de vie et d'études.
Pour les équipements, une baisse de -2,49%. est à noter.

Le coût de l'accès aux **loisirs**, quant à lui, connaît une légère diminution, passant de 49,92€ à 49,20€. Mais, étant donné que la culture est vectrice d'insertion sociale et représente un outil d'émancipation essentiel pour les jeunes, **on peut questionner la part du budget mensuel allouée aux loisirs** par les étudiant·e·s. La culture et les loisirs sont source de bien-être physique et moral, de découverte, d'ouverture sur le monde, de questionnements, de créativité... il est donc primordial de leur maintenir une part importante dans notre quotidien. Pourtant, entre coût et accessibilité de l'offre, la pratique sportive et les loisirs en tous genres se révèlent parfois inaccessibles aux étudiant·e·s.

Conclusion

Au total, pour la rentrée 2025, un·e étudiant·e en orthoptie non boursier·ère dépensera **3767,01 €**.

Le coût de la rentrée est en **augmentation de 12,20%** par rapport à l'année précédente. La précarité étudiante ne cesse d'augmenter.

La hausse continue des frais de **logement** a un impact considérable sur les conditions de vie des étudiant·e·s. **Premier poste de dépenses**, dans des budgets déjà très minces, il est urgent d'agir pour limiter sa hausse afin de maintenir la possibilité pour tous·tes d'accéder à un logement convenable proche de leur lieu d'études.

Les frais d'inscription restent toujours importants et pourtant les tenues ne sont pas encore fournies sur tous les lieux de stage. A cela s'ajoute le coût engendré par les frais kilométriques ou de logement temporaire pour les stages réalisés en terrain délocalisé. Une **indemnisation** est aujourd'hui plus que nécessaire pour pallier ces dépenses.
Aussi, une **uniformisation** de l'ensemble des départements d'orthoptie doit être mise en place, afin d'effacer les inégalités au sein même de notre filière.

Enfin, une **réforme des bourses** est nécessaire, afin de permettre à tous·tes d'étudier. La **précarité étudiante** est le **premier facteur d'échec académique**, on ne peut plus attendre !

Revendications

- **Les frais spécifiques à l'orthoptie** : Ces frais correspondent au matériel pédagogique, aux frais de logements et déplacements pour les stages et au matériel de stage, c'est-à-dire le matériel recommandé pour le bon déroulement de la formation, mais non obligatoire. Concernant le matériel de stage, ces dépenses sont imposées aux étudiant·e·s alors que la plupart des éléments achetés ne seront pas nécessaires dans leur pratique professionnelle car déjà fournis. Il est donc nécessaire de supprimer ces frais supplémentaires.

- **Les frais de matériel de stage** : d'après la circulaire sur les tenues professionnelles des étudiant·e·s paramédicaux·ales, l'achat de blouses et leur entretien ne doivent pas être aux frais des étudiant·e·s. La FFEO s'engage à faire le travail nécessaire en collaboration avec les différents départements pour réduire le coût du matériel de stage.

- **Les frais d'inscription** : les frais d'inscription des étudiant·e·s en orthoptie s'élèvent à 340€ alors qu'ils sont de 175€ pour une licence. Une révision de ces frais d'inscription, permettant l'obtention d'un diplôme à grade licence, pourrait être pertinente.

Revendications

- **Les repas au RU :** Les repas au RU (s'élevant à **1€** pour les boursier·ère·s et **3,30€** pour les non-boursier·ère·s) représentent une différence importante à la fin du mois (**20€** pour les boursier·ère·s et de **66€** pour les non-boursier·ère·s). Nous souhaitons donc l'accessibilité du repas à 1€ pour tous·tes les étudiant·e·s.
- **Les frais de dossier ParcourSup :** Les frais de dossier Parcoursup s'élèvent à 80€ par regroupement de départements d'orthoptie (au nombre de 8). Ces frais peuvent donc s'étendre de 80€ à 640€, ce qui entraîne des inégalités de chance d'accès aux études d'orthoptie. N'ayant pas de données sur le nombre de regroupements demandés par les étudiant·e·s, ils n'apparaissent pas dans le calcul. Mais nous souhaitons signaler ces frais très conséquents sans certitude finale d'être pris·e·s dans l'un des départements d'orthoptie.
- On note une hausse de +8,51% pour les **loyers**, de +5,70% pour les **assurances logement** malgré le fait que ce soit des nécessités pour l'étudiant·e. Il est essentiel d'agir pour freiner cette hausse et permettre à l'ensemble des étudiant·e·s de se loger.

Méthodologie

- **Loyer et charges** : Les moyennes de loyer et charges sont obtenues en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. Nons prenons un studio de moins de 20m² et un T2 de moins de 30m² (les deux formes de logement les plus utilisées), donnant un loyer moyen toutes charges comprises. Pour l'Ile-de-France nous ne prenons uniquement en compte des studios de moins de 20m². Notre calcul prend en compte les loyers moyens des villes où se trouve le lieu principal de formation pour chaque département d'orthoptie. Etant donné que certain·e·s doivent payer un deuxième logement pour certains stages, ce calcul est légèrement imprécis.

- **Téléphonie et internet** : Les tarifs de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile avec 100Go de données mobiles et une box internet.

Méthodologie

- **Loisirs** : Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante), c'est-à-dire les activités physiques et sportives, des séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

- **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique** : La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

- **Repas au RU** : Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025-2026 s'élève à 3,30 €.

Méthodologie

- **Transports** : Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun, selon une moyenne des abonnements dans 44 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km par mois.

Qui sommes-nous ?

La FFEO (Fédération Française des Etudiant·e·s en Orthoptie), née en 2018, est l'**unique organe de représentation** des étudiant·e·s des 18 départements d'orthoptie de France.
Par ses 16 associations locales adhérentes, elle représente plus de 1400 étudiant·e·s français·e·s sur tout le territoire.
La FFEO œuvre chaque jour pour **représenter** les étudiant·e·s, **valoriser** leur parcours, et **renforcer les liens** entre les promotions à travers des événements fédérateurs et des actions collectives.
Elle propose également un congrès et une journée thématique, au cours desquels les étudiant·e·s peuvent **enrichir leurs connaissances** à travers des conférences et tables rondes, et rencontrer des professionnel·le·s de la filière visuelle.
La FFEO a également pour objet la **défense des droits** des étudiant·e·s en orthoptie, afin d'assurer de bonnes conditions d'études pour tous·tes. En cas de besoin, les étudiant·e·s peuvent nous contacter à l'adresse mesdroits@ffeo.org.

Nous contacter



Anne-Lyse HERVY

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales
et de la Défense Des Droits



Chloé HOMBERG

Présidente

contact@ffeo.org